11ème TRAIL BLANC des VOSGES – 30 et 31 janvier 2021
REGLEMENT

PREAMBULE COVID 19 :

Toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager les courses en fonction de l'évolution de l'épidémie de coronavirus.
Le nombre de courses proposées, les horaires, les ravitaillements, les lieux de retrait des dossards... sont susceptibles d'être modifiés.

Article 1 : **ORGANISATION**

Le Trail Blanc des Vosges est organisé par l'association Courir sur des Légendes.

www.courirsurdeslegendes.fr
20 rue Chateaubriand, 54600 VILLERS LES NANCY

Article 2 : **PRINCIPE**

Le Trail Blanc des Vosges est une manifestation constituée de 3 courses en milieu naturel et forestier tracées sur le Domaine skiable de Rouge Gazon (commune de St Maurice/Moselle).

- Le Trail Blanc 7 km* : le samedi après-midi
- Le Trail Blanc Nocturne 5 km*: le samedi soir avec fort dénivelé
- Le Trail Blanc 18 km * : le dimanche matin

* Distances données à titre indicatif.
L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.
Les parcours sont balisés de façon provisoire.

Article 3 : **CONCURRENTS**

Le Trail Blanc des Vosges est une compétition ouverte à toute personne adulte. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer sur le 7km et le 5 km sous réserve d'une autorisation parentale écrite et remise au moment de l'inscription.
Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 4 : **HORAIRES**

Samedi 30 janvier
- De 11h30 à 13H30 : remise des dossards du 7km / De 16H30 à 18H00 : remise des dossards de la nocturne
- 14h00 : Départ du Trail 7km
- 18h30 : Départ du Trail Nocturne

Dimanche 31 janvier
- De 8h30 à 10h30 : remise des dossards
- 10h55 : Briefing
- 11h00 : Départ du Trail Blanc ; **Temps limite : 3h00**
- 12h15 : Arrivée des premiers concurrents

Des remises de dossards anticipées auront lieu à Nancy et Epinal la semaine précédent l'événement.

La remise des récompenses s'effectuera dès l'arrivée des trois premiers concurrents(es).

Article 5 : **INSCRIPTIONS**

7 KM : 650 dossards (mineurs de 16 et 17 ans autorisés avec autorisation parentale)
5KM Nocturne : 650 dossards (mineurs de 16 et 17 ans autorisés avec autorisation parentale)
18 KM : 650 dossards (18 ans et +) ! attention jauge divisée par 2 par rapport aux années précédentes.

5.1 **Formalités administratives**

→ L'inscription et le paiement s'effectuent uniquement en ligne sur le site : www.chronopro.net à partir du 28 novembre 2020 et jusqu'au **22 janvier dans la limite des places disponibles.**
→ Téléchargement de votre certificat médical ou licence obligatoire

Vous pourrez vérifier votre inscription sur www.chronopro.net pour les inscriptions en ligne.

5.2 **Conformité certificat médical et licences**

Chaque athlète court sous sa propre responsabilité et devra fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'événement. Il sera possible également de fournir **une photocopie d'une licence délivrée par la FFA.** Les licences FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP seront acceptées uniquement si mention de non-contre indication à la pratique du sport en compétition ou course à pied en compétition.

5.3 **Droits d'engagement**

- 7km : 11€ par coureur
- 5km nocturne : 11€ par coureur
- **18 km : 21€ par coureur**
- Pack (challenge Christian Luttenbacher) Nocturne 5km + 18km : 30 €

Ce tarif inclus : le dossard avec puce intégrée, un lot, les ravitaillements.

5.4 : **Option Repas dimanche midi**
Un repas préparé par l'Hôtel le Rouge Gazon est proposé en option à **10 € par personne le dimanche midi** (limité à 150 pers). Il comprend un plat chaud, un dessert et une boisson et se déroule dans un chapiteau chauffé. Cette année, vous pouvez aussi réserver ce repas pour l'emporter.

Article 6 : **ANNULATION**
Tout ou parti de L'Evénement peut être annulé.
En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur (alertes météo, décision des autorités administratives*, etc.…) aucun remboursement ne pourra être effectué.
L'absence de neige n'est pas un motif d'annulation.

* sauf décisions liées à la covid 19 (cf article 7)

Article 7 : **REMBOURSEMENT**

Vous pourrez demander un remboursement **jusqu'au 31 décembre** sur simple demande par e-mail pour quelque motif que ce soit. ludivine.ahthon@gmail.com
Au delà de cette date, le remboursement (hors frais de la plateforme d'inscription en ligne) sera possible uniquement en cas d'annulation en raison de restrictions liées à la COVID 19. Une retenue de 3 euros sera tout de même appliquée pour supporter une partie des frais déjà engagés.

L'absence de neige n'est pas un motif de remboursement.

Article 8 : **RAVITAILLEMENTS**

- Un ravitaillement à mi-parcours (18 km uniquement)
- Un ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses

Afin de respecter les gestes barrières, les ravitaillements sont limités. Seuls les bénévoles sont habilités à servir les coureurs. Un sac sera distribué à chaque participant à l'arrivée.

Article 9 : **MATERIEL OBLIGATOIRE***

- **Port du Masque obligatoire sur les zones d'accueil, de départs et pendant les 500 premiers mètres**
- **Gobelet personnel sur le 18km**
- Une réserve alimentaire et en eau (0,5l minimum) sur le 18km
- Un coupe-vent ou t-shirt manches longues, un collant (ou pantalon long), un bonnet et des gants
- Une couverture de survie
- Un téléphone portable et ou sifflet

*L'organisation se réserve le droit d'exercer un contrôle en fonction de la température et des conditions météo.

Article 10 : **ENCADREMENT**

Des bénévoles sont répartis sur l'ensemble du parcours pour la sécurité, le balisage et le ravitaillement. Des pisteurs en scooters des neiges, UN DPS et un médecin assurent également la sécurité.

Article 11 : **CONTROLE**

Des commissaires de course sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours ;
Des points de contrôles sont installés sur le parcours. Le dossard doit être mis en évidence impérativement.
Nous attirons l'attention des concurrents sur le fait que le Trail Blanc se déroule en montagne et dans une période où les conditions climatiques peuvent se détériorer rapidement. Le temps maximum de 3 heures est destiné à assurer une sécurité maximale. Au delà, le coureur devra remettre son dossard aux signaleurs et s'il souhaite continuer, le fera sous sa propre responsabilité.
Les contrôleurs sont habilités à mettre hors-course un coureur en difficulté ou ne pouvant arriver dans les délais. Dans ce cas, le transfert vers l'arrivée est effectué si possible dans les véhicules de l'organisation.

→ **Pénalités**

- Non respect des règles de sécurité et matériel obligatoire absent : hors course
- Non respect du parcours, tricherie ou dopage avérés : hors course

Le jury est composé de 3 personnes : le Directeur de course, un représentant de CSDL et un représentant des commissaires. Le jury doit être saisi avant la proclamation officielle des résultats ; ses décisions sont sans appel.

Article 12 : **ASSURANCES**

L'organisation a souscrit une police d'assurance RC organisateur, conformément à la législation en vigueur. Chaque coureur court sous sa propre responsabilité.

Article 13 : **CLASSEMENTS**

Le protocole covid limite les passages sur le podium.
Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements scratchs et féminins.

Un classement spécial sera établi pour les coureurs ayant participé au 5Km + 18KM : Challenge Christian Luttenbacher. 3 premiers scratch et 3 premières féminines.

Les récompenses ne pourront être remises qu'en présence des coureurs concernés, **aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée**. Aucun n'envoi ne sera effectué.

Article 14 : **DROITS D'IMAGES ET DE SPONSORING**

De par leur engagement, les concurrents du **Trail Blanc des Vosges** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs sur tous supports de communication.
Chaque concurrent est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs.

Article 15 : **VOL D'AERONEF**

Tout survol des zones de départ et d'arrivée de la course ainsi que des parcours sont interdits.
Seul le survol du drone lié à l'organisation est autorisé.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du protocole covid 19 sur notre site : www.courirsurdeslegendes.fr

Contact : si vous souhaitez contacter avec les organisateurs, vous pouvez envoyer un mail à :
ludivine.ahthon@gmail.com
0609102923/0612535671